

## Protection urgente proposée pour certaines des espèces les plus connues de la planète

### Les girafes, les lions, les léopards et les chimpanzés parmi les animaux menacés d'extinction pour lesquels une protection urgente a été proposée dans le cadre du Traité de conservation international

*Bonn, Allemagne, 1<sup>er</sup> juin 2017* – Autrefois abondantes, ces espèces sont à présent menacées par la destruction sans précédent de leurs habitats, le braconnage, le changement climatique et la pollution. Des propositions visant à offrir une plus grande protection à 35 espèces seront effectuées lors de ce qui devrait être la plus grande conférence de l'année portant sur la faune sauvage, la COP 12 de la CMS, qui doit se tenir du 23 au 28 octobre 2017 à Manille, aux Philippines.

La Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices de la Faune Sauvage (également connue sous l'abréviation CMS) est un traité mondial protégeant la faune sauvage qui se déplace à travers les frontières internationales. Lors de la 12<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties (COP12), plus de 125 gouvernements devront négocier et potentiellement approuver des mesures coordonnées visant à inverser les impacts déjà ressentis par ces animaux et à garantir la survie des espèces.

Les négociations tourneront autour d'une inscription de ces espèces à l'Annexe I du traité, qui permet d'accorder une protection totale et exige que tous les pays garantissent l'absence de captures, ou à l'Annexe II, qui prévoit de mettre en place des stratégies de gestion entre les pays pour les espèces qui traversent leurs frontières.

Les propositions d'inscription viennent de tous les continents : Afrique, Amériques, Asie, Europe et Océanie. Trente-cinq espèces au total ont fait l'objet d'une proposition, que ce soit des animaux parcourant les steppes d'Asie centrale (par ex. l'hémione ou le cheval de Przewalski), des mammifères africains majestueux et célèbres tels que les léopards, les lions et les girafes, des oiseaux connus pour entreprendre de grandes migrations à travers les continents et les océans (par ex. la frégate d'Andrews) et des requins comme le requin-baleine, victimes de surpêche sans impunité réglementaire, au point qu'ils sont à présent fortement menacés d'extinction.

« Le nombre élevé de propositions d'inscription d'espèces aux Annexes de la CMS constitue un vote de confiance en la Convention en tant que principale organisation visant à protéger la faune sauvage migratrice. Lorsque les pays se tournent vers la CMS afin d'empêcher l'extinction des espèces, la Convention est bien placée pour coordonner les mesures de conservation pour les animaux migrateurs et leurs habitats à travers le monde. Dans le même temps, le nombre élevé de propositions d'espèces montre que nous avons un vrai combat à mener. Nous devons renforcer nos efforts afin de mieux protéger une variété d'espèces phares dans divers écosystèmes. Nous dépendons de ces espèces pour notre subsistance et notre sécurité alimentaire et c'est la raison pour laquelle notre avenir en tant qu'humains est lié de manière intrinsèque à leur survie », a déclaré Bradnee Chambers, Secrétaire exécutif de la CMS.

Pour la première fois, une COP de la CMS se tiendra en Asie, dans une région avec de nombreux pays extrêmement diversifiés et connaissant actuellement un développement très rapide, ce qui entraîne des pressions sur la faune sauvage migratrice. La COP sera organisée par le gouvernement des Philippines, qui a présenté plusieurs propositions d'inscription, dont celle du requin-baleine à l'Annexe I, et a déterminé le thème de la COP « Leur avenir est notre avenir – Développement durable pour la faune et les peuples ». Le thème relie la conservation des animaux migrants aux efforts mondiaux en cours pour atteindre les Objectifs de développement durable, approuvés par les Nations Unies en 2015.

La liste complète des espèces dont l'inscription aux Annexes de la CMS a été proposée est constituée de 13 mammifères, 16 oiseaux 6 espèces de poissons. Voici les espèces concernées : le lion, le léopard, le chimpanzé, la girafe, l'ours de Gobi, le cheval de Przewalski, la gazelle indienne, l'âne sauvage d'Afrique, le phoque de la mer Caspienne, la chauve-souris cendrée, la chauve-souris rousse, la chauve-souris *Lasiurus blossevillii* et la chauve-souris *Lasiurus ega* (mammifères) ; dix espèces de

vautours (le vautour chaugoun, le vautour indien, le vautour à long bec, le vautour royal, le vautour africain, le vautour chassefiente, le vautour de Rüppell, le vautour charognard, le vautour à tête blanche et le vautour oricou), l'aigle des steppes, la frégate d'Andrews, le noddie noir, le bruant jaune et la pie-grièche grise et la pie-grièche à poitrine rose (oiseaux) ; et le requin-baleine, le requin de sable, le requin bleu, l'ange de mer, la guitare de mer commune et la raie guitare tachetée (poissons).

La vue d'ensemble des propositions d'inscription est disponible sur le site web de la CMS :

<http://www.cms.int/en/news/2017010-proposals-amend-appendices-convention>

Et les propositions d'inscription à proprement parler seront prochainement disponibles sur [www.cms.int](http://www.cms.int)

## Notes aux rédacteurs avec de plus amples détails sur les espèces :

### Mammifères des steppes et déserts d'Afrique et d'Asie

- L'inscription du **lion**, dont le nombre a chuté de 43 pour cent au cours des vingt dernières années sur le continent, a été proposée pour l'Annexe II. Aujourd'hui, on estime qu'il ne reste plus qu'environ 20.000 – 30.000 animaux dans seulement 8 pour cent de leur aire de répartition historique. L'abattage illégal, la diminution des proies, la perte des habitats, le commerce de parties du corps et les maladies constituent les principales menaces. L'espèce est confrontée à un grand risque d'extinction à l'état sauvage.
- Le nombre de **girafes** a diminué de presque 40 pour cent : elles sont passées de plus de 160.000 en 1985 à environ 100.000 aujourd'hui. Les girafes sont menacées par la perte des habitats, le braconnage et la sécheresse. Au cours du dernier siècle, il semble que les girafes se soient éteintes dans au moins sept pays. Aujourd'hui, elles vivent au sein de populations fragmentées en Afrique sub-saharienne. Une inscription à l'Annexe II pourrait encourager la collaboration entre les États de l'aire de répartition de la girafe.
- Les populations de **léopards** sont confrontées à de graves déclin dans le monde entier. Elles sont extrêmement réduites et isolées à travers l'aire de répartition de l'espèce, qui a été éradiquée de larges zones et occupe à présent seulement 25 à 37 pour cent de son aire de répartition historique. Aujourd'hui, les léopards sont éteints en Afrique du Nord. Ils doivent faire face à la perte de leurs habitats, à la diminution des proies, au braconnage et à la chasse au trophée non durable. Une conservation transfrontalière bénéficierait à ce grand félin.
- **L'ours de Gobi** est considéré avec le chameau sauvage de Bactriane comme une espèce parapluie de l'écosystème de Gobi. La conservation de cette espèce contribuera également à protéger d'autres espèces de la faune sauvage de la région de Gobi. Les ours de Gobi sont en danger critique d'extinction et sont présents ~~uniquement~~ dans l'environnement extrême du désert de Gobi en Mongolie et en Chine. Il reste moins de 45 ours dans cet écosystème unique. Ils se sont superbement adaptés à la faible disponibilité de nourriture et à l'environnement rude du désert de Gobi, avec des variations de température de 80°C. Une inscription à l'Annexe I apporterait une forte protection internationale et une attention nécessaire à cette espèce rare et à son habitat fragile.
- **Les chevaux de Przewalski (chevaux sauvages d'Asie)**, des reliques de l'âge de glace, parcouraient librement les steppes d'Asie centrale, de Chine et d'Europe avant le 20<sup>ème</sup> siècle. Aujourd'hui, avec moins de 400 animaux réintroduits et nés dans la nature, l'espèce est en danger critique d'extinction. Un habitat, des pâturages et de l'eau limités, ainsi que l'extraction minière et les activités militaires menacent l'espèce. L'hybridation, le stress social et les maladies liées aux chevaux domestiques exacerbent ces menaces. Une inscription à l'Annexe I garantirait une plus grande protection internationale à cette espèce.
- La **gazelle indienne** (chinkara) est l'une des plus grandes espèces qui broutent à s'être adaptée aux prairies semi-arides et arides et aux déserts. Elle joue un rôle clé dans le maintien d'une couverture végétale dans ces écosystèmes et constitue une proie importante pour de grands prédateurs. À part en Inde, les populations dans le reste de l'aire de répartition sont petites, éparpillées et fortement réduites par la chasse abusive. En outre, les clôtures le long des frontières constituent une barrière à la migration. Une inscription à l'Annexe II de la CMS

lui apporterait une protection internationale et encouragerait une coopération transfrontalière nécessaire entre les États de l'aire de répartition.

- L'**âne sauvage d'Afrique** est bien adapté aux habitats arides d'Érythrée et d'Éthiopie. Il peut supporter une perte d'eau allant jusqu'à 30 pour cent du poids de son corps et varier la température de son corps pour réduire la perte d'humidité. Les estimations actuelles de population indiquent que la population sauvage dans l'ensemble de son aire de répartition a chuté de façon alarmante de 90 pour cent depuis les années 1970, faisant d'elle l'espèce d'équidé sauvage la plus menacée du monde. Une inscription aux Annexes I et II améliorerait sa protection et garantirait la survie de l'espèce.

### Mammifères aquatiques

- En 2005, il a été établi que le **phoque de la mer Caspienne** avait diminué au niveau extrêmement bas de 100.000 ou moins d'animaux, soit environ 10 pour cent de leur ancienne grande abondance. La chasse non durable constituait le principal facteur du déclin des phoques de la mer Caspienne au 20<sup>ème</sup> siècle. Récemment, la capture accessoire des phoques, principalement par les sociétés de pêche illégale d'esturgeons, a été identifiée comme une des principales causes de mortalité. L'inscription de l'espèce aux deux Annexes a été proposée.

### Grands singes, Afrique

- Le **chimpanzé**, avec une espérance de vie pouvant aller jusqu'à 50 ans à l'état sauvage, est le plus répandu des grands singes. Toutefois, on s'attend à ce que leur nombre soit plus que divisé par deux pour la période 1975-2050 dans la plupart de son aire de répartition. La perte des habitats, l'expansion de l'agriculture industrielle, la chasse pour la viande de brousse, pour la médecine traditionnelle et pour la capture de bébés vivants pour le commerce illégal de la faune sauvage constituent de graves menaces. L'inscription du chimpanzé est proposée pour les deux Annexes. Une inscription à l'Annexe I nécessiterait une protection, tandis qu'une inscription à l'Annexe II renforcerait la collaboration entre les pays partageant des populations transfrontalières.

### Chauves-souris des Amériques

- L'inscription de **quatre espèces de chauves-souris d'Amérique du Sud** – la chauve-souris cendrée, la chauve-souris rousse, la chauve-souris *Lasiurus blossevillii* et la chauve-souris *Lasiurus ega* – sont proposées pour l'Annexe II. La chauve-souris cendrée fait partie des chauves-souris qui parcourent le plus de distance lors de ses migrations. En plus de la déforestation, les collisions avec des éoliennes constituent une grave menace. Plus de 75 pour cent des 500.000 cas de mortalité en Amérique du nord se produisant pendant les migrations sont liés à l'énergie éolienne.

### Vautours et autres espèces d'oiseaux

- L'inscription de dix espèces de **vautours** à l'Annexe I de la CMS a été proposée en réponse à la crise des vautours. Des déclinés dévastateurs de leurs populations au cours des 25 – 30 dernières années ont été provoqués par diverses menaces. L'empoisonnement accidentel et ciblé des vautours lors des incidents de braconnage des éléphants a entraîné un déclin spectaculaire en Afrique car leur survol des animaux abattus alerte les autorités de l'endroit où les braconniers agissent. L'électrocution et les collisions avec les infrastructures de génération et de transmission de l'énergie, la perte des habitats, la pénurie de nourriture disponible et les perturbations exacerbent la situation. La plupart des vautours de l'Ancien monde sont classés comme étant « En danger critique d'extinction » ou « Menacés » sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées d'extinction. Un Plan d'action multi-espèces visant à conserver les vautours d'Afrique-Eurasie est une mesure menée par la CMS afin de traiter la menace urgente à laquelle est confrontée l'un des deux groupes d'oiseaux les plus menacés sur Terre.

- L'**aigle des Steppes** est un rapace migrateur qui a subi des déclin rapides de ses populations au cours des dernières années. Au cours de leur migration, qui s'étend sur des milliers de kilomètres de l'Asie à l'Afrique, les animaux peuvent traverser de nombreuses frontières nationales. L'espèce rend des services écosystémiques importants en contrôlant certaines populations de parasites, tels que les rongeurs. Par ailleurs, elle se nourrit de charognes et autres déchets organiques de l'environnement. Récemment, des changements majeurs dans l'utilisation des terres causés par l'intensification des pratiques agricoles ont affecté cette espèce dans son habitat de reproduction traditionnel dans les steppes. En outre, l'aigle des steppes est menacé par l'électrocution et la collision avec les lignes électriques, ainsi que par l'empoisonnement accidentel et un certain degré de persécution directe par ceux qui le considèrent comme une menace pour le bétail. L'inscription de l'aigle des steppes est proposée pour l'Annexe I.
- Les populations de la **frégate d'Andrews** ont décliné d'au moins 66 pour cent au cours des trois dernières générations, à cause de la destruction des habitats et des retombées de poussière dues à l'extraction du phosphate, de la pollution marine, de la surpêche et des captures accessoires dans les outils de pêche. Son inscription à l'Annexe I a été proposée.
- **Noddi noir** – La principale menace pour les populations des deux sites de reproduction des Philippines est la perte continue des habitats de reproduction. Seulement 25 pour cent de la population adulte actuelle a pu se reproduire en 2017 à cause d'un manque d'arbres pour la reproduction et de feuilles pour fabriquer des nids.
- Le **brauant jaune** est menacé par la perte des habitats, de forts taux d'utilisation des pesticides et la chasse et la capture non durables pour le commerce des oiseaux. Une inscription à l'Annexe II encouragerait une surveillance plus stricte, l'application des lois existantes empêchant la chasse et la capture, et augmenterait la protection à la fois des habitats de reproduction et d'hivernage.
- **Pie-grièche grise** - Les environnements favorables ont disparu ou fortement rétréci, tels que les roseaux et les grandes étendues de prairies humides, qui se transforment petit à petit en monocultures pour les céréales. À l'avenir, l'espèce expérimentera peut-être une forte contraction de son aire de reproduction à cause de la perte des habitats, du manque de proies et du changement climatique.
- L'inscription de la population européenne de la **pie-grièche à poitrine rose**, l'une des espèces de passereaux européennes ayant le plus décliné en un siècle en termes de nombre et de répartition, a été proposée pour l'Annexe II.

### Requins et raies

- En plus du plus gros poisson sur Terre, le **requin baleine**, déjà inscrit à l'Annexe II et dont l'inscription est maintenant proposée à l'Annexe I, l'inscription de cinq espèces supplémentaires aux Annexes de la CMS a été proposée, dont celles présentant un intérêt commercial significatif, telles que le **requin bleu** et le **requin de sable** pour l'Annexe II. Vingt millions de requins bleus sont capturés chaque année mais, malgré ce chiffre élevé, peu de mesures de contrôle existent. L'inscription de l'**ange de mer**, menacé d'extinction, aux Annexes I et II a été proposée.
- L'inscription de la **guitare de mer commune** et de l'espèce associée, la **raie guitare tachetée**, deux espèces de raie, a été proposée pour l'Annexe II. En outre, l'inscription de la population méditerranéenne de la guitare de mer commune a été proposée pour l'Annexe I.

**CMS** - la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices de la Faune Sauvage (CMS) est un traité environnemental sous l'égide de l'ONU Environnement et fournit un cadre juridique pour la conservation et l'utilisation durable des animaux migrateurs et de leurs habitats. La CMS réunit les États que les animaux migrateurs traversent afin de convenir de mesures de conservation coordonnées au niveau international pour une grande variété d'animaux migrateurs menacés d'extinction dans le monde entier. La CMS est une convention en pleine croissance avec une importance spéciale du fait de son expertise dans le domaine des espèces migratrices. Il y a actuellement 124 Parties à la Convention. De plus amples renseignements sont disponibles sur le site web de la CMS : <http://www.cms.int>

**COP** – la Conférence des Parties est le principal organe décisionnel de la Convention. Il se réunit tous les trois ans afin d'adopter des mesures et des lois pour la protection des animaux sauvages migrateurs et de proposer l'intégration de nouvelles espèces au cadre juridique. La COP12 se tient à Manille à l'invitation du gouvernement des Philippines. À la veille de la COP, un débat de haut niveau attirant les ministres du monde entier aura lieu afin de discuter des liens entre la protection de la faune sauvage migratrice et la réalisation des Objectifs de développement durable.

Davantage de détails sur le programme de la COP12 sont disponibles sur le site web de la CMS.

Liens associés :

[Notification avec liste des propositions](#)

**Pour de plus amples renseignements et des interviews d'experts, veuillez contacter :**

**Florian Keil**, Coordinateur de l'équipe conjointe de communication des Secrétariats du PNUE/CMS et du PNUE/AEWA  
Tél : +49 (0) 228 8152451

**Veronika Lenarz**, Information du public, Secrétariat PNUE/CMS  
Tél : +49 (0) 228 8152409

Email : [press@cms.int](mailto:press@cms.int)